



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais d'examens

Question écrite n° 7881

Texte de la question

M. Michel Lefait attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la situation des ouvriers, aujourd'hui à la retraite, ayant été exposés au cours de leur carrière professionnelle à l'amiante. Ils sont aujourd'hui suivis médicalement et sont astreints à des contrôles réguliers. Le coût de ces examens est entièrement mis à leur charge ce qui semble particulièrement injuste au regard des postes sensibles qu'ils ont été contraints d'occuper et des risques encourus. C'est pourquoi, il lui demande ce que compte faire son ministère afin que ces frais de surveillance médicale post-professionnelle ne soient plus à la charge des patients.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7881

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6311

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)